

Chapitre 5 : La France, une nouvelle place dans le monde (1945-1974).

Après la Libération, la France, profondément divisée, doit aussi se reconstruire sur un plan politique. Deux régimes politiques se succèdent alors : la IV^{ème} République (1946-1958) et la V^{ème} République (depuis 1958), très différentes sur un plan institutionnel.

De plus, la France se retrouve au sein de relations internationales transformées où elle n'est plus qu'une puissance moyenne, entre guerre froide, décolonisation et construction européenne.

I. La IV^{ème} République entre décolonisation, guerre froide et construction européenne.

A. La IV^{ème} République : une naissance difficile et un régime instable.

1. De nombreuses hésitations.

Le 21 octobre 1945, les Françaises et les Français sont appelés aux urnes. Ils rejettent d'abord à 96% le retour à la III^{ème} République. A 66%, ils considèrent également que, dans le cadre de la nouvelle constitution qui doit être rédigée, les pouvoirs du Parlement doivent être limités. Enfin, les résultats pour les élections d'une assemblée constituante donnent le PCF en tête (26%), puis le MRP (mouvement républicain populaire, centre droit, 24%) et en 3^{ème} position la SFIO (ancêtre du parti socialiste, 23%).

Encadré définitions-clé :

une assemblée constituante est élue avec pour seule mission de rédiger une nouvelle constitution. Les députés gèrent également les affaires courantes pendant leur mandat.

Un préambule est une introduction à un texte juridique.

Motion de censure : moyen dont dispose le Parlement pour montrer sa désapprobation vis-à-vis de la politique du gouvernement et le forcer à démissionner.

Mais le premier projet de constitution, proposé par le PCF, et donnant l'essentiel des pouvoirs à une assemblée unique, échoue par référendum. De nouvelles élections législatives constituantes sont alors organisées et placent le MRP en tête. Il propose alors un nouveau texte qui est finalement adopté par référendum en octobre 1946. Cette constitution est promulguée le 27 octobre 1946.

2. Des institutions nouvelles.

Le préambule évoque la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et ce texte a donc désormais valeur législative. De plus, de nouveaux droits économiques et sociaux sont ajoutés : droit à la santé, au travail, au repos, à des conditions d'existence décentes,...

Le pouvoir exécutif appartient au Président de la République, élu pour 7 ans au suffrage indirect (par le Parlement) et au Président du Conseil (chef du gouvernement), nommé par le Président de la République. Le pouvoir législatif est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel pour 5 ans, vote les lois et le budget tandis que le Conseil de la République, organe consultatif, ne donne que des avis.

Le pouvoir législatif l'emporte ici assez largement sur le pouvoir exécutif. Le droit de dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République est limité. Les motions de censure sont facilitées : les abstentions comptent comme des voix défavorables au gouvernement et il semble donc alors assez facile de faire chuter des ministères.

3. Un régime instable.

En moyenne, chaque gouvernement dure 6 mois. De nombreuses questions empoisonnent la vie politique comme la question d'une armée européenne, la guerre d'Indochine ou d'Algérie, la lutte contre l'inflation,...

En 1946, les 3 partis arrivés en tête aux élections (PCF, SFIO et MRP) avaient décidé de signer la charte du tripartisme et de gouverner ensemble. Mais des divisions apparaissent notamment sur la question coloniale (le PCF souhaite la décolonisation alors que les deux autres partis sont divisés). En 1947, l'avènement de la guerre froide place le PCF dans l'opposition. L'alliance centriste entre la SFIO et le MRP est alors fragilisée. Elle est critiquée à gauche par le parti communiste (qui représente environ ¼ de l'électorat) et à droite par les gaullistes qui ne cessent de dénoncer l'instabilité de ce régime.

B. Le choix de l'atlantisme et de la construction européenne.

1. Le choix de l'atlantisme.

La France fait le choix de l'atlantisme, c'est-à-dire de l'alliance avec les Etats-Unis dans le cadre de la guerre froide. En mai 1947, le gouvernement de Paul Ramadier décide de limoger les ministres communistes de son gouvernement. L'objectif était de montrer aux Américains que la France était bien capitaliste et qu'elle pouvait donc recevoir les fonds du plan Marshall.

La France intègre donc plusieurs organisations de l'ouest. Sur le plan économique, dès 1948, elle est membre de l'OECE (organisation européenne de coopération économique), qui gère les fonds du plan Marshall. En 1949, elle adhère à l'OTAN (organisation du traité de l'Atlantique nord), une alliance défensive entre l'Amérique du nord et l'Europe de l'ouest.

La France se méfie également des communistes, d'autant qu'en 1947, des grèves importantes ont laissé un moment penser qu'ils voulaient prendre le pouvoir par la force.

2. La France, membre fondateur de la construction européenne.

En lien avec une décolonisation qui s'annonçait difficile, la France s'engage dans la construction européenne. Elle est membre du Conseil de l'Europe, dès 1949, qui s'est doté en 1950, de la Convention européenne des droits de l'Homme.

La France est un membre fondateur de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), dès 1951. Cette organisation supranationale vis à favoriser la reconstruction en mettant en commun les ressources en charbon et en acier.

En 1957, les traités de Rome sont également signés par 6 pays (France, Italie, RFA, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Le premier crée la CEE (Communauté économique européenne) qui vise à créer un marché commun sans droits de douane. Le second met en place la CEEA (Communauté européenne de l'énergie atomique) qui avait pour but de mettre en commun les technologies liées au nucléaire civil.

Encadré-clé : définitions

Supranational : qui remet en cause la souveraineté des Etats.

Fédéraliste : partisan d'une Europe fédérale, c'est-à-dire où la souveraineté des Etats est remise en cause au profit d'une entité supérieure.

Unioniste : partisan d'une Europe des patries, c'est-à-dire sans remettre en cause la souveraineté des Etats. L'Europe est alors plutôt considérée comme un forum de discussion.

C. Une décolonisation difficile.

1. La guerre d'Indochine (1946-1954).

La France s'engage rapidement dans la première guerre de décolonisation en Indochine, dès 1946, contre le Vietminh (organisation communiste et nationaliste menée par Ho Chi Minh qui veut l'indépendance).

La France est vaincue en mai 1954 à la bataille de Dien Bien Phu. En vertu des accords de Genève, e, 1954, l'Indochine donne naissance à 3 pays : le Laos, le Cambodge et le Vietnam, ce dernier pays étant coupé en deux : au nord les communistes, au sud, un espace soutenu par les Américains.

Le prestige de la France est considérablement affaibli, ce qui relance les velléités d'indépendance dans nombre de pays.

2. Quelques succès en matière de décolonisation.

Pierre Mendès-France, radical, Président du conseil de 1954 à 1955, est plutôt favorable à la décolonisation. Il négocie la future indépendance du Maroc et de la Tunisie (indépendances effectives en 1956).

En 1956, la loi-cadre Defferre prépare l'émancipation de l'Afrique subsaharienne. La France donne ainsi plus d'autonomie aux territoires d'outre-mer en leur permettant d'élire des conseils gouvernementaux. L'objectif est de former des administrateurs locaux.

3. La guerre d'Algérie et la chute de la IVème République.

La guerre d'Algérie commence en novembre 1954 lors de la Toussaint rouge, au moment où les membres du FLN (Front de libération nationale, le principal parti indépendantiste algérien) déclenchent une série d'attentats sur le territoire algérien.

De 1954 à 1956, la France tente de pacifier la région, tout en refusant l'indépendance. En 1956, Guy Mollet, Président du Conseil décide d'envoyer l'armée. Mais celle-ci s'enlise et la France est accusée de pratiquer la torture.

La IVème République chute finalement sur cette question.

II. Crise algérienne et naissance de la Vème République.

A. *La crise algérienne et le retour au pouvoir de De Gaulle en 1958.*

1. Les difficultés en Algérie.

En février 1958, l'armée française bombarde un petit village tunisien, croyant qu'il s'agissait d'un repaire de membres du FLN. A la suite de cet incident diplomatique, les Etats-Unis proposent leur médiation. Le gouvernement de Félix Gaillard hésite et est finalement renversé en avril 1958.

Entre le 15 avril et le 13 mai 1958, le président de la République, René Coty, ne parvient pas à choisir un nom pour lui succéder, ce qui précipite la crise politique.

2. La crise du 13 mai 1958.

Le 13 mai 1958, Pierre Pflimlin est finalement choisi. Mais au moment où il doit recevoir l'investiture du Parlement, c'est-à-dire l'approbation de sa désignation par les représentants élus du peuple. Or, il a la réputation de vouloir lâcher l'Algérie française, alors que l'opinion publique commence à se retourner.

De nombreux colons algériens se massent alors à Alger et se joignent aux militaires pour manifester leur mécontentement. Cela dégénère en émeutes et la France est au bord de la guerre civile puisqu'une partie du territoire est prête à faire sécession. Les colons et les militaires en appellent au retour de De Gaulle.

3. Le retour au pouvoir de De Gaulle.

Beaucoup hésitent à rappeler De Gaulle. Tous ne sont pas sûrs de ses réelles idées républicaines et certains craignent un coup d'Etat. Pourtant, le 15 mai 1958, De Gaulle sort de sa réserve et annonce qu'il est prêt à assumer les pouvoirs de la République. Il se défend également, un peu plus tard, de vouloir entamer une carrière de dictateur.

Finalement, après de longues négociations, René Coty accepte de nommer De Gaulle comme Président du Conseil. Ce dernier n'a accepté qu'à condition qu'on lui donne les pleins pouvoirs pour rédiger une nouvelle constitution, plus conforme à ses vœux.

Encadré historiographie

Pendant longtemps, le retour de De Gaulle au pouvoir a été présenté comme une sorte d'acte héroïque qui avait sauvé la France du chaos.

Aujourd'hui, de nombreuses sources mettent en cause De Gaulle. Serge Berstein montre notamment combien c'est la menace d'un coup d'Etat militaire qui a fait accepter la candidature de De Gaulle, à l'assemblée, comme Président du Conseil. Pierre Mendès-France, comme Mitterrand, ensuite, affirment que c'est parce que la République a accepté cela qu'il n'y a pas eu de coup d'Etat.

B. La Vème République : un renforcement des pouvoirs du Président de la République.

1. La rédaction de la constitution : un processus original.

Ce n'est pas une assemblée constituante qui va rédiger la constitution mais bien le gouvernement. De Gaulle forme un gouvernement d'union nationale (sans les communistes) et c'est Michel Debré, Ministre de la Justice, qui est chargé d'écrire le texte constitutionnel. C'est chose faite pendant l'été 1958.

De Gaulle présente son projet de constitution lors d'une cérémonie le 4 septembre 1958, place de la République. Le but est de rassurer et de montrer que son projet respecte la démocratie. La constitution est adoptée par référendum en septembre 1958 à une très large majorité (79% de oui).

2. Un pouvoir exécutif prééminent.

Le texte reprend les dispositions énoncées par De Gaulle, lors de son discours de Bayeux, en juin 1946.

Le pouvoir exécutif est renforcé. Le Président de la République a de nombreux pouvoirs. Elu au suffrage indirect par un collège électoral d'environ 80.000 personnes, il veille au respect de la constitution, est garant de l'intégrité du territoire et assure le bon fonctionnement des institutions. Chef des armées, il nomme le Premier ministre et les ministres, et peut les révoquer. Disposant du droit de grâce, il signe les ordonnances, promulgue les lois et peut dissoudre l'Assemblée nationale (art 12). En vertu de l'art 11, il peut soumettre à référendum tout projet de loi portant sur « l'organisation des pouvoirs publics ». Enfin, l'art 16 lui donne la possibilité d'avoir recours aux pleins pouvoirs pendant un temps limité si le pays est menacé.

Le pouvoir législatif, composé de l'Assemblée nationale (députés élus pour 5 ans au suffrage universel direct) et du Sénat (sénateurs élus à l'époque pour 9 ans, renouvelables par tiers tous les 3 ans) discute et vote les lois. Il peut toujours avoir recours à une motion de censure mais les abstentions comptent alors comme des voix favorables au gouvernement. C'est également le Premier ministre qui fixe l'ordre du jour et la durée des sessions du Parlement.

Un nouvel organe apparaît : le Conseil constitutionnel. Composé de 9 juges, nommés pour 9 ans, il a pour mission de veiller à ce que les lois soient conformes à la constitution. Si tel n'est pas le cas, la loi ne peut être adoptée.

3. La mise en place rapide des institutions.

Les élections législatives ont lieu en novembre 1958 et elles donnent une large majorité aux gaullistes (dont le parti est l'UNR, Union pour la nouvelle République) et à leurs alliés (MRP et CNI, centre national des indépendants, c'est-à-dire la droite libérale).

Lors des élections présidentielles de décembre 1958 (au suffrage indirect), De Gaulle est élu dès le premier tour avec 78,5%. Il nomme ensuite les membres de son gouvernement, dirigé par Michel Debré.

C. Un pouvoir gaullien qui se renforce.

1. La pratique présidentielle du pouvoir.

De Gaulle a une pratique autoritaire du pouvoir. Il faut ainsi surveiller ses ministres et nomme au gouvernement des hauts fonctionnaires qui lui sont très fidèles. Ainsi, Maurice Couve de Murville est nommé Ministre des affaires étrangères de 1958 à 1968 avant de devenir Première ministre.

Il multiplie aussi les allocutions radiotélévisées (il contrôle la radio et la télévision) ainsi que les voyages en province. Il multiplie l'usage du référendum pour court-circuiter le Parlement et renforcer le lien direct avec le peuple. De Gaulle se constitue aussi un domaine réservé, c'est-à-dire des questions dont il traite directement : l'Algérie jusqu'en 1962, les Affaires étrangères, la Défense.

De Gaulle limoge ses Premiers ministres dès lors qu'ils lui font de l'ombre. Ce fut le cas pour Michel Debré en 1962 ou pour Pompidou en 1968, après la crise de mai 68.

2. La réforme d'octobre 1962.

En 1962, après avoir réglé la question algérienne et être sorti indemne de l'attentat du Petit-Clamart (fomenté par l'OAS, une organisation partisane de l'Algérie française et qui a juré d'abattre De Gaulle), De Gaulle cherche à renforcer les pouvoirs du Président. Il veut ainsi qu'il soit élu directement par le peuple pour avoir plus de légitimité. De Gaulle annonce un référendum pour octobre 1962.

L'opposition se développe. Gaston Monnerville, Président du Sénat, affirme que De Gaulle trahit la constitution. Il dépose une motion de censure contre le gouvernement Pompidou, qui doit démissionner. Mais De Gaulle dissout l'Assemblée et nomme un nouveau gouvernement Pompidou.

Finalement, le oui l'emporte avec 62% des suffrages. Les institutions ne sont pas modifiées en soi mais le Président de la République n'est plus un arbitre mais un chef de parti.

3. Un pouvoir stable.

Le pouvoir gaullien reste stable. Le scrutin majoritaire, rétabli par rapport au scrutin proportionnel en vigueur sous la IVème République, favorise des majorités stables à l'Assemblée.

Les gaullistes dominent toute la vie politique dans les années 1960 malgré l'opposition des communistes et des socialistes (Mitterrand).

III. Les débuts de la Vème République : indépendance, modernisation et contestation politique.

A. *La modernisation de la France.*

1. Une politique agricole moderne.

Deux lois de 1960 et 1962 visent à moderniser l'agriculture. L'objectif est de favoriser l'endettement des agriculteurs pour qu'ils puissent s'équiper en machines (tracteurs). Elles permettent aussi aux agriculteurs âgés de partir à la retraite tout en facilitant l'installation des plus jeunes.

C'est cette politique qui a favorisé l'intensification de l'agriculture, notamment en Bretagne (élevages hors-sol, utilisation d'engrais et de pesticides).

2. Une politique industrielle.

Ces transformations avaient déjà été à l'œuvre à partir de 1945 mais elles se poursuivent ensuite.

L'Etat encourage le passage à l'énergie pétrole ainsi qu'à l'énergie nucléaire. En 1963, la centrale nucléaire de Chinon est mise en service.

L'Etat, dans le cadre de la planification, encourage à la concentration d'entreprises. Il favorise aussi la recherche, notamment dans le domaine informatique ou aéronautique. En 1969, la France est ainsi à l'origine du premier avion supersonique, le Concorde. En 1967, le plan Calcul vise à encourager la recherche en informatique française.

3. L'aménagement du territoire.

L'Etat crée de nouveaux moyens de transport comme les autoroutes. L'autoroute A10 est entamée en 1960.

Il lance aussi une politique d'aménagement touristique. La mission Racine débute ainsi en 1963 avec pour objectif de développer des stations touristiques sur le Languedoc et le Roussillon. Des stations de ski sont également érigées.

B. Indépendance et politique de grandeur.

1. Une politique de grandeur.

La France se dote de l'arme atomique en 1960 (bombe A) puis en 1968 (bombe H). Elle acquiert également le matériel nécessaire pour transporter et larguer la bombe (sous-marins,...).

De Gaulle refuse également que le gouvernement américain puisse dicter la politique française. En 1966, la France se retire ainsi du commandement intégré de l'OTAN.

De Gaulle donne aussi à la diplomatie française une allure plus tiers-mondiste : il voyage en Amérique latine, en Asie et prend position en faveur des Arabes, contre Israël, au Moyen-Orient. En 1967, à Québec, il improvise un « Vive le Québec libre » qui refroidit les relations avec les États-Unis.

2. L'achèvement de la décolonisation.

De Gaulle octroie l'indépendance aux dernières colonies d'Afrique subsaharienne. En 1958, il propose aux territoires d'outre-mer de rester français dans le cadre de la Communauté française (qui remplace l'Union française, sous la IV^{ème} République). Tous les pays acceptent sauf la Guinée, qui devient indépendante. Mais face à une autonomie finalement trop faible, les pays demandent leur indépendance et l'obtiennent en 1960. Mais de Gaulle organise la « Françafrique », c'est-à-dire un réseau de relations occultes entre la France et les anciennes colonies afin de maintenir la puissance française. Jacques Foccart dirige ainsi la cellule africaine de l'Élysée.

En ce qui concerne l'Algérie, De Gaulle décide la politique d'autodétermination en 1959 : les Algériens choisiront entre la francisation (l'Algérie deviendra française), la sécession (indépendance) ou l'association (autonomie dans un cadre large). Mais la France s'enlise sur le terrain. Les négociations de paix s'ouvrent à Evian en 1961. Les accords sont signés en mars 1962 : ils prévoient un cessez-le feu, l'organisation d'un référendum en Algérie et des liens de coopération entre les deux pays. Mais les attentats de l'OAS radicalisent les deux camps. 800.000 pieds-noirs (Français présents en Algérie) quittent l'Algérie pour la France en 1962.

3. Ouverture à l'Est et unionisme européen.

Dans le cadre de sa politique d'indépendance, De Gaulle tente de s'ouvrir à l'Est. La France reconnaît la République populaire de Chine en 1964. De Gaulle reçoit Khrouchtchev, chef de l'URSS en 1960 et se rend en URSS en 1966.

Sur le plan européen, De Gaulle refuse la supranationalité et reste unioniste. Il veut une Europe des « patries ». En 1963, il signe avec la RFA le traité de l'Élysée qui prévoit une coopération encore plus étroite, notamment culturelle, entre les deux pays. En 1965, De Gaulle inaugure une crise grave en

Europe. Il pratique la politique de la chaise vide, refusant la modification de la règle de prise de décision à l'unanimité. Il obtient satisfaction en 1966 lors du compromis de Luxembourg.

C. La contestation du pouvoir gaullien et le départ de De Gaulle.

1. Le rôle des communistes.

Le PCF est le principal opposant à De Gaulle. Mais le parti voit son nombre de députés diminuer en raison du scrutin majoritaire.

2. L'opposition socialiste et centriste.

Les socialistes s'organisent peu à peu. En 1965, lors de la première élection présidentielle au suffrage direct, Mitterrand, candidat unique de la gauche, réussit à empêcher l'élection de De Gaulle dès le premier tour. Ce dernier est finalement élu avec 55% des voix au second tour, ce qui confirme une certaine usure du pouvoir.

Les centristes se mettent également dans l'opposition car ils sont fédéralistes sur le plan européen et ils ne supportent plus les critiques de De Gaulle contre les institutions européennes.

3. Mai 68 et la démission de De Gaulle en 1969.

En mai 68, étudiants puis ouvriers et salariés descendent dans la rue pour protester contre les blocages de la société et les excès de l'autoritarisme. Le pouvoir de De Gaulle est contesté, notamment dans le slogan « 10 ans ça suffit ».

Pourtant, De Gaulle réussit à redresser la situation. Après avoir dissous l'Assemblée, il remporte les élections.

Pourtant, en avril 1969, il annonce un référendum sur la création des régions et la réforme du Sénat. Le non l'emporte finalement et De Gaulle démissionne le lendemain.

Conclusion :

La tradition républicaine française a été quelque peu mise à mal par une Vème République qui donne une part plus large au pouvoir exécutif et au Président.

Mais cette République a permis, après avoir restauré l'Etat, de mettre en place une politique visant à restaurer la puissance française, même si celle-ci demeure au rang de puissance moyenne.

En 1969, Pompidou, gaulliste, succède finalement à De Gaulle jusqu'à sa mort en 1974. C'est ensuite Valéry Giscard d'Estaing, issu de la droite libérale mais non gaulliste, qui lui succède.